

## 1 Avertissements préalables

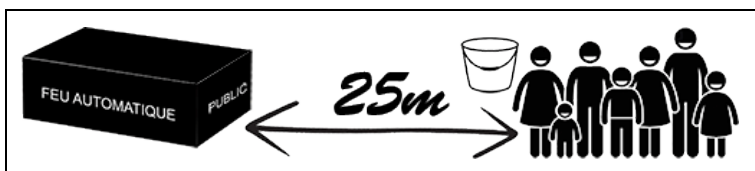
L'utilisation non conforme de ce produit peut générer de graves accidents entraînant des dommages corporels tels que lésions, fractures, brûlures... Il est strictement interdit de fumer en présence d'artifice. Aucun mineur ne doit participer de près ou de loin (manipulation, manutention...) à sa mise en œuvre et à fortiori au tir. Ne pas laisser à la portée des enfants. Il est interdit d'utiliser des appareils de communication à fréquences de transmission inférieure à 100 MHz (talkie-walkie, CB...). La responsabilité personnelle du tireur est engagée en cas de non-respect du présent mode d'emploi. Ne pas utiliser ce produit sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants. Ne jamais se pencher au-dessus des artifices de divertissement.



Ne jamais démonter un produit ou apporter des modifications de montage.

## 2 Installation – précautions particulières

Lors de la manipulation et de l'ouverture des cartons, ceux-ci doivent être maniés avec précaution. Le bon état des produits doit être contrôlé systématiquement (mèche d'allumage, corps, perte de poudre...).

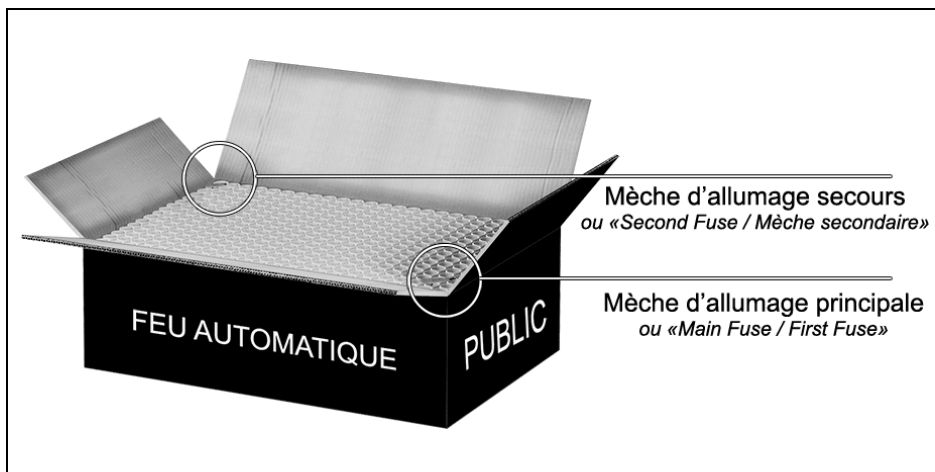


Définissez la zone de tir et balisez un périmètre de sécurité. Une distance de sécurité de **25 mètres** minimum entre le public et le feu d'artifice est nécessaire à la réussite du tir. Si cette prescription ne peut être satisfaite, annuler le tir. Pour profiter au mieux des effets, privilégier un recul de 35/40 mètres.

Privilégier une zone de tir dégagée de tout obstacle en hauteur (Arbres et bâtiments) afin de ne pas gêner la trajectoire des projectiles. S'assurer de l'absence de matières et vapeurs inflammables à proximité du lieu de tir (Chapiteaux, véhicules...). Prévoir un moyen d'extinction à proximité. Positionner l'éventuel marquage « face public » en face du public. Positionner l'artifice sur un sol plat. Le sol recevant le feu automatique devra être suffisamment solide pour résister au départ des artifices.

## 3 Préparation au tir

Ouvrez le feu d'artifice automatique au dernier moment. En cas de fort vent >16m/s (54km/h), annuler le tir. En cas de pluie, protéger le feu d'artifice automatique à l'aide d'un film plastique ou d'une protection pluie fournie. Ne pas modifier le feu d'artifice ni retirer les protections aluminium et / ou plastiques. Les effets sortiront sans problème. Repérez-le / les couvre-mèches orange. L'un d'eux comporte la mention « allumage principale » ou « main fuse » en anglais. Il s'agit de la mèche principale à allumer. L'autre comporte la mention « Mèche de réserve / Mèche de secours » ou encore « second fuse » en anglais.



## 4 Allumage



En se tenant sur le côté et bras tendu, sans s'exposer au-dessus des artifices, allumer la mèche principale à son extrémité. Se diriger ensuite calmement vers le public.

### Durée de la mèche d'allumage.

**5 à 13** secondes pour les produits de catégorie F3

**3 à 8** secondes pour les produits de catégorie F2

En cas d'interruption de tir du feu d'artifice automatique ou en cas d'échec de l'allumage, attendre 15 minutes. A l'issue des 15 minutes, allumer la seconde mèche d'allumage notée « Mèche de réserve / Mèche de secours » ou encore « Second fuse » en anglais. En cas de nouvel échec, noyer le feu d'artifice automatique abondamment avec de l'eau.

## 5 Après le tir

Attendre 30 minutes avant de vous rendre sur la zone de tir. Assurez-vous que le carton ne prenne pas feu après le tir. Si tel est le cas, noyer l'artifice abondamment avec de l'eau. Assurez-vous qu'aucun artifice n'est retombé au sol sans exploser, si tel est le cas, noyer abondamment avec de l'eau. Nettoyer le sol des déchets du feu d'artifice.

### Traitement des ratés de tir

Ne jamais tenter de rallumer la première mèche d'allumage.

Contactez votre revendeur pour connaître la démarche à suivre pour stocker l'élément défectueux et le retourner conformément à la réglementation en vigueur du transport des matières dangereuses. Reconditionner le feu d'artifice dans l'emballage initial portant la mention « 1.4G » et étant homologué au transport des feux d'artifices.

### Retombée de l'artifice sans fonctionnement

Si après la mise à feu, l'artifice est retombé sans produire son effet lumineux et/ou sonore. Etablir un périmètre de sécurité. Ne jamais exposer son corps au-dessus du produit. Attendre 30 minutes minimum, puis noyer l'artifice avec de l'eau, 30 minutes après, récupérer le projectile litigieux, le mettre dans un lieu sûr, dans l'emballage d'origine. Contacter votre vendeur pour connaître la démarche à suivre pour stocker l'élément défectueux et lui retourner.



Ne jamais se pencher au-dessus des artifices de divertissement avant, pendant, et après le tir.






## 6 Elimination des déchets

Si vous constatez des dommages visibles, ne pas utiliser le produit, le remettre dans son emballage et le stocker dans un lieu sûr avant de contacter votre fournisseur pour connaître la démarche à suivre. Ce dernier vous indiquera comment stocker l'élément défectueux et comment le lui retourner. Les déchets pyrotechniques (artifices ayant peu ou partiellement fonctionnés) sont à retourner au fournisseur après avoir pris contact avec ce dernier. Les déchets inertes (cartons, bois...) résultants du tir sont à traiter selon la réglementation en vigueur (consignes pouvant varier localement).



Ne pas jeter au feu après usage.

## 7 Contacts utiles

 Jacques PREVOT Artifices 17 rue GLAPIGNY 52140 SARREY	 03 25 90 32 03	 contact@jacques- prevot.fr	 <a href="http://www.facebook.com/JPREVOTartifices">www.facebook.com/JPREVOTartifices</a>	 <a href="http://www.jacques-&lt;br/&gt;prevot.fr">www.jacques- prevot.fr</a>
---	---	--	---	---